



Le mot du Maire



Chères Mervaloises, chers Mervalois,

L'hiver approche doucement... Pour accompagner la magie des fêtes de fin d'année, notre village s'est paré de ses illuminations que nous complétons chaque année. Les lumières de Noël sont agrémentées par de nombreux sujets décoratifs, tous réalisés et répartis dans l'ensemble de notre village par les membres de la commission "Cadre de vie". Ces décors donnent une très agréable unité à notre commune. Je tiens à remercier vivement les bénévoles pour leur investissement. Je n'oublie pas non plus les efforts des très nombreux Mervaloises et Mervalois qui illuminent et habillent, avec beaucoup de goût, leurs maisons à la nuit tombée. Cela rajoute à la féerie des fêtes.

Durant ce mois de décembre, « Les Surprises Glacées » nous offrent des temps précieux de rencontre et de partage entre toutes les générations. Organisées par la commune et les associations, ces manifestations témoignent une nouvelle fois du dynamisme associatif de Meroux-Moval. Comme chaque année, Le village des Lutins, avec l'association des parents d'élèves de

Meroux-Moval, s'installera sur la Place de la Mairie ce samedi 16 décembre pour annoncer les fêtes de fin d'année, un concert des Baladins le dimanche 17 décembre à l'église viendra clôturer cette période d'animations, nous hissant dans une ambiance chaleureuse et conviviale. Merci à tous pour ces beaux moments partagés.

Malgré le contexte incertain lié aux conflits géopolitiques et aux difficultés économiques, les fêtes de fin d'années doivent rester synonymes de joie et de bonheur. Ces temps difficiles ne doivent pas entacher vos retrouvailles en famille et le plaisir d'être entouré de tous ceux qui vous sont chers. Achéons cette année 2023 dans les meilleures conditions et tournons-nous résolument vers 2024 qui, je le souhaite, nous apportera davantage d'espérance, de sérénité, de joie et surtout la santé.

*En mon nom et au nom du Conseil Municipal, je vous souhaite, à toutes et à tous, de passer d'excellentes fêtes de fin d'année et vous donne, d'ores et déjà, rendez-vous **le samedi 13 janvier 2024 à 11h dans la grande salle de l'ouvrage militaire pour la cérémonie des vœux du Maire.***

*A très bientôt,
Bien à vous,
Stéphane Guyod,
Maire de Meroux-Moval*

Horaires de la Mairie

- **Lundi : fermé au public**
- Mardi : 13H30-18H00
- Mercredi : 13H30- 17H00
- Jeudi : 8H30- 12H00
- Vendredi : 8H30-12H00
- Samedi : 10H-12H00



URGENCES

Sapeurs-pompiers, Samu, Police-secours,
Gendarmerie

112

Médecin de garde : 3966
Centre hospitalier : 03.84.98.20.20

LA VIE AU VILLAGE

Vœux du Maire

Les vœux du Maire se tiendront le samedi 13 janvier 2024 à 11H dans la grande salle de l'ouvrage militaire. Vous y êtes toutes et tous invités.

Fermeture Mairie



Le secrétariat de Mairie sera fermé du 26 au 30 décembre inclus.

Reprise des sapins de Noël

Comme l'année dernière, nous vous proposons de reprendre gratuitement vos sapins de Noël naturels (sans neige carbonique et sans décoration). Vous devrez vous inscrire en mairie le 5 janvier au plus tard (tél : 03 84 56 04 30). Le ramassage s'effectuera le 8 janvier. Merci de l'entreposer le 7 janvier au soir, devant votre habitation, en prenant soin de ne pas obstruer le trottoir.



LE COIN DES ASSOCIATIONS

ASDAM



L'ASDAM organisera son loto le samedi 6 janvier 2024 à 20H à la Maison pour Tous de Danjoutin.

Vous pouvez dès maintenant Réserver au 06.20.18.36.89.

Une soirée repas dansant couscous sera quant à elle organisée le samedi 10 février 2024 à la salle polyvalente à Andelnans à 20H.
Réservation et renseignements au 03.84.56.03.90.

Comité des fêtes

Vous désirez être associés aux diverses activités liées à l'animation de votre commune et mieux connaître les habitants de notre beau village ?

Le comité des fêtes qui organise chaque année, le loto en mars, le vide-greniers en septembre et les cochonnailles en novembre, cherche à agrandir et renouveler ses effectifs.

Prêts à vous investir pour quelques jours par an pour participer à l'animation de la commune et apporter des idées nouvelles ? Contactez Lucienne Lebeuf au 06.73.43.11.62

INFOS

Biodéchets... On passe au tri

Les Biodéchets sont des déchets périssables qui viennent principalement de nos cuisines.

En 2024, nous pourront commencer à trier les déchets alimentaires. Le Grand Belfort fournira gratuitement le matériel de tri et assurera la collecte*. Les déchets alimentaires pourront ainsi être transformés en compost ou en biogaz. (Voir plaquette en dernière page)



Pour notre commune, le matériel individuel nécessaire au tri sera à retirer **le lundi 22 janvier de 12H à 19H** vers les ateliers communaux (derrière la mairie).

- Bioeaux (remis à chaque foyer) + sacs en papier kraft (pas de démarche préalable)
- Composteurs pour les personnes ayant un jardin et qui le souhaitent (à commander dès à présent auprès du Grand Belfort) Commande possible par internet via le lien suivant : <https://grandbelfort.fr/dechets-menagers/que-faire-de-vos-dechets/dechets-verts.html>

*Deux bornes de collecte seront prochainement installées par le Grand Belfort pour la commune (4, Rue de la Liberté vers panneaux d'affichage / Rue du Lavoir vers la benne à verre).

Cuve à récupération d'eau de pluie

Le Grand Belfort participe également à hauteur de 50% (maximum 100 euros), à l'achat d'une cuve à récupération d'eau de pluie. 2023-07_demande cuve_particulier_vfinale3.pdf. (grandbelfort.fr)



Influenza aviaire

Les risques liés à l'influenza aviaire sont passés au niveau élevé en France et les mesures sont donc renforcées. Au vu de ces risques si vous êtes détenteurs d'oiseaux de basse-cour, principalement nous vous invitons à bien prendre connaissance du règlement. Il est en particulier rappelé qu'il est légalement obligatoire de déclarer ces animaux.



Achat d'un vélo : Aide de l'Etat

L'aide pour l'achat d'un vélo traditionnel, électrique, cargo, pliant, est reconduite et renforcée jusqu'au 31 décembre 2023. Les seuils d'éligibilité sont revus à la hausse. « Le bonus vélo » est soumis à des conditions de ressources ou de handicap consultables sur le site service-public.fr qui vous détaillera les différentes aides, qu'elles soient nationales ou locales, et les démarches à réaliser.



ACTIONS SOCIALES

A vos agendas !

Les personnes inscrites au traditionnel repas des aînés sont attendues pour partager un déjeuner convivial le samedi 3 février 2024 à 12H à l'ouvrage de Meroux-Moval.

Plan hivernal pour nos aînés



Le service de déneigement gratuit en direction de nos aînés est remis en place pour cet hiver. Le principe est le suivant :

un passage vers la porte d'accès de la maison, vers la boîte aux lettres ainsi que le déneigement du trottoir seront effectués par nos employés techniques au maximum deux fois par semaine du lundi au vendredi. Leur passage se fera après le déneigement prioritaire des voiries communales de Meroux-Moval. L'épandage de sel de déneigement, fourni par le demandeur, pourra être envisagé. Ce service s'adresse à toute personne de plus de 75 ans, isolée (habitant en maison individuelle ou mitoyenne et n'ayant pas de proches en capacité de déneiger) ainsi que les personnes

reconnues handicapées. Renseignements et inscription en Mairie aux horaires d'ouverture du secrétariat.

Les personnes ne répondant pas à ces critères peuvent néanmoins prendre contact avec une association d'insertion telle qu'INTERMED à Delle (ou tout autre organisme), dans ce cas leur intervention sera payante.

LE CONSEIL MUNICIPAL



- Signature de la convention d'adhésion à la mission de Médiation Préalable Obligatoire (MPO). La MPO est applicable aux recours formés par les agents publics à l'encontre des décisions administratives mentionnées par le décret du 25 mars 2022.
- Suite à la réforme des retraites les taux de l'assurance statutaire passent de 8,83 à 9,09 pour les agents rattachés à la CNRACL et de 1,25 à 1,29 pour les agents relevant de l'IRCANTEC.
- Passage à la dématérialisation des titres restaurants.
- Révision des loyers communaux au 1^{er} janvier 2024. Une augmentation de 3,5% sera appliquée conformément à l'augmentation d'indice national.
- Lancement de la concertation Zones d'Accélération pour le développement de la production d'Energies Renouvelables (ZAE nR).
Le dossier est consultable sur le site Internet de la commune.
Mise à disposition d'un registre de recueil des observations au secrétariat de mairie.
Mise en place d'une permanence en mairie le samedi 27 janvier de 10H à 12H.
- Ré-adhésion au groupement d'achats d'énergies 2026-2028.
- Actuellement l'éclairage public est interrompu de 00H à 5H, une proposition a été faite d'élargir l'interruption de 23H à 5H.

La discussion s'est tenue en tenant compte de trois motifs : écologique, économique et sécuritaire. Aves 5 votes pour et 11 votes contre, l'extinction de l'éclairage public reste inchangée.



*modèle du bioseau distribué aux habitants

COMMENT ?

Dans le Grand Belfort, toutes les communes seront concernées. Le déploiement du matériel se fera progressivement : les 51 communes hors Belfort seront les premières pourvues. Chaque habitant recevra un bioseau* et des sacs en papier kraft. Il pourra déposer le sac en papier kraft contenant les biodéchets dans l'un des points de collecte, ou écopoints, répartis dans le Grand Belfort. Les personnes qui ont un jardin pourront bénéficier, si elles le souhaitent, d'un composteur en plus du bioseau. À Belfort, dans un premier temps, des composteurs seront mis gratuitement à la disposition des habitants ayant un jardin pour permettre le retour à la terre des déchets végétaux. Et dans une seconde phase, des bornes à biodéchets seront installées dans toute la ville.

Vous compostez déjà vos déchets végétaux ?

Continuez ce geste essentiel !

La collecte des biodéchets vient en complément du compostage individuel. Ces deux gestes permettent de réduire sensiblement notre impact sur l'environnement.

COMMENT OBTENIR SON MATÉRIEL DE TRI ?

Le bioseau et le composteur individuel sont gratuits. Des campagnes de distribution seront organisées dans chaque commune pour les habitants. Les communes et le Grand Belfort communiqueront les détails prochainement.

Tri des déchets alimentaires

Quelle solution est faite pour vous ?

J'habite dans un logement collectif **sans jardin**.

J'habite dans une maison **avec jardin**.

Je trie mes déchets alimentaires dans ma cuisine.

J'utilise mon bioseau* pour tous les déchets alimentaires (y compris viande, poisson...).

J'utilise mon composteur* pour mes déchets végétaux. Ainsi, je réduis mes déchets et je produis mon propre engrais naturel.

J'utilise mon bioseau* pour les autres déchets non compostables (viande, poisson...).

*fourni GRATUITEMENT par le Grand Belfort.

Je vide mon bioseau* dans une borne à biodéchets près de chez moi.

Les bornes à biodéchets seront vidées toutes les semaines. Mes déchets alimentaires seront transformés en engrais naturel et en biogaz.

